

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 AOÛT

AVERTISSEMENT

Voici un petit exposé de la fraude électorale à prévoir pour les élections prochaines. Il nous est fourni par des journaux républicains dissidents qui doivent s'y connaître en fait de fraude. Elevés et longtemps nourris dans le sérail, ils doivent s'y connaître. Nous ne disons pas que cet exposé ne soit pas empreint d'une certaine exagération. Mais il ne faut pas oublier que nous avons affaire à des Constans et à des Thévenet. Et de ces gens-là on peut tout attendre et par conséquent tout craindre. Un bon averti en vaut deux.

Des instructions de M. Constans à ses préfets il résulte, dit l'*Intransigeant* :

« Les cartes électorales seront envoyées par la poste ; les facteurs, qui ne seront pas chargés d'en demander reçu, les déposeront chez les concierges ou chez les voisins. La plupart de ceux-ci les remettront sans doute fidèlement aux destinataires, surtout lorsqu'ils les sauront capables de réclamer ; mais, d'autres les laisseront trainer ; les prendra qui voudra. Les agents électoraux, ceux du moins qui ne croient pas avoir à craindre les procureurs de la République, organiseront ainsi facilement des bandes de ramasseurs de cartes sans emploi. Ce sera autant de voix de plus pour les candidats officiels.

« Les fraudeurs ne risqueront pas grand chose. Ils regarderont dans la salle de vote et n'y pénétreront que lorsqu'ils seront sûrs qu'aucun révisionniste les connaissant ne s'y trouve. Et si, plus tard, il était constaté qu'on a fait voter un malade, un absent ou un mort, on ne saurait comment convaincre judiciairement le coupable qui n'aurait laissé aucune trace.

« D'autres cartes électorales, ne trouvant pas leurs destinataires, seront rapportées à la mairie. La fraude sera plus facile encore à organiser. Le président du bureau profitera d'un moment où aucun électeur indiscret ne se trouvera dans la salle pour glisser dans l'urne un gros paquet de bulletins, qu'il aura précédemment comptés, afin de pouvoir faire mettre par son assesseur chargé de tenir la liste, à côté d'un nombre égal de noms d'électeurs dont les cartes auront été rapportées, le signe indiquant que le vote a eu lieu.

Electeurs, vous voilà renseignés !

COLLÈGES LIBRES ET LYCÉES

Les aveux de M. Sarcey. — La vérité sur les bourses. — Supériorité des collèges libres.

Quelques aveux de M. Sarcey. Dans le dernier concours général, le collège Stanislas est arrivé le premier parmi tous les lycées de Paris. Or, le collège Stanislas, quoique lié à l'Université, est dirigé par des prêtres. Voulez-vous savoir quelle est une des raisons des victoires remportées par le collège Stanislas ? Ecoutez M. Sarcey, qui n'est pas suspect d'une trop grande tendresse pour le clergé et ses œuvres d'enseignement :

« C'est bien simple, dit-il. Le collège Stanislas est libre ; ses directeurs ecclésiastiques font ce qu'ils veulent ; dès lors, il leur est possible de donner des bourses aux meilleurs sujets qui leur sont signalés. Les bons sujets travaillent et remportent de grands succès... Dans les lycées de l'État, on donne les bourses aux fils d'électeurs influents, aux cousins d'un sénateur, à l'enfant de la femme de chambre d'un ancien ministre ; on en donne pour toutes sortes de motifs, on ne s'inquiète jamais de savoir ce qu'en feront les titulaires. »

Lorsque les collèges libres donnent des bourses, ils recherchent quelles sont les familles les plus dignes d'intérêt et en même temps quels sont les sujets les plus méritants, ceux qui pourront le mieux, avec de l'instruction, devenir des citoyens utiles au pays. C'est ainsi qu'on comprend la démocratie dans les collèges libres. Comment on la comprend dans les lycées, M. Sarcey vient de vous le dire. Il n'y a rien à ajouter.

LE NOUVEAU COMMANDANT DU 11^e CORPS (NANTES)

On avait voulu faire du général Forgemol une victime expiatoire. Il n'en est rien. L'honorable général, qui accomplira le 17 septembre prochain sa soixante-huitième année, arrivait au terme légal de ses trois années de commandement du 11^e corps ; on a simplement trouvé inutile de rendre une décision présidentielle pour le maintenir un mois de plus dans son poste ultime. D'ailleurs, il n'est pas à plaindre : comme ayant commandé en chef le corps expéditionnaire de Tunisie (sous la direction, il est vrai, du général Saussier, alors commandant le 19^e corps) il sera maintenu — sans limite d'âge — dans la 1^{re} section du cadre d'état-major général. Vraisemblablement, dans cette situation il trouvera sa belle et obtiendra avec le grand-cordon la médaille militaire. On a si peu d'occasions de les octroyer !

Le général Négrier le remplace à Nantes. Celui-là a du temps devant lui, car il est âgé de cinquante ans moins quelques jours.

Il est le neveu du grand Négrier, tué en juin 1848 en défendant la République contre les insurgés, et le fils du colonel qui conduisit le 14^e de ligne en Crimée et devint général de brigade.

Le nouveau commandant du 11^e corps est surtout un homme d'action. Dans vingt campagnes, à l'armée de Metz et à celle du Nord en 1870, en Afrique et au Tonkin, il a acquis une grande expérience et a montré une science profonde de la guerre. C'est en outre un des rares généraux que l'armée connaît pour ses faits de guerre, ses blessures et ses actions d'éclat. Il n'est pas resté chez lui, on le sait bien à la légion étrangère et ailleurs ; et ce serait lui faire une injure que de répéter ici ses états de service ; la France les connaît, comme elle connaissait jadis ceux de son oncle, ceux de Lamoricière, de Bourbaki et de tous les officiers généraux ayant conquis chacun de leur grade en versant leur sang pour la patrie.

J'ajouterai que le général Négrier est un remuant. Lui et le général Boisdénémetz avaient mis le feu au ventre du 6^e corps bien longtemps avant l'arrivée du général de Miribel. Il va faire certainement du 11^e corps un foyer d'activité, car il aime son métier et veut que sous lui on le fasse bien.

En 1870, il était capitaine au 2^e bataillon de chasseurs à pied. (Figaro.)

INFORMATIONS

DROITS PROTECTEURS

Plusieurs Conseils généraux ont émis, aussitôt leur session ouverte, des vœux pour qu'il ne soit plus contracté de traité de commerce avec aucune puissance, et que les marchandises et produits de provenance étrangère paient, à leur entrée, des droits équivalant aux charges qui pèsent sur les produits français.

On voit que la politique économique de la Droite est, enfin, approuvée par le pays. Elle répond aux intérêts de l'agriculture et de l'industrie françaises, et fait justice des dangereuses sottises du libre-échange.

COMITÉ CONSULTATIF D'HYGIÈNE PUBLIQUE DE FRANCE

Ce Comité s'est réuni, à Paris, lundi, en séance hebdomadaire, sous la présidence de M. le professeur Brouardel.

M. le professeur Proust, inspecteur général des services sanitaires, a donné lecture de son rapport sur l'assainissement des villes.

Le rapporteur s'est surtout appliqué à rechercher les causes des maladies contagieuses et à indiquer les moyens de remédier à ces maux si redoutables.

M. le docteur Proust s'est longuement étendu sur la façon dont les maisons devaient être construites au point de vue hygiénique, sur la propreté indispensable à la salubrité des logements et sur le soin qu'il faudrait apporter à éviter la trop grande agglomération sur un même point.

Mais, de l'avis du rapporteur, c'est surtout dans la canalisation défectueuse des eaux de source qu'il faut voir la principale cause de l'écllosion et de la propagation de la plupart des maladies contagieuses, et c'est dans la réglementation et l'exécution de ces travaux qu'il serait nécessaire d'apporter un soin et une surveillance qui s'imposent tous les jours davantage, en raison de la fréquence des épidémies.

A la suite de la lecture de ce document, le Comité consultatif d'hygiène a émis le vœu qu'une très grande publicité fût donnée au rapport de M. le professeur Proust.

ARRESTATIONS A STRASBOURG

La police a arrêté plusieurs jeunes gens qui se trouvaient à l'entrée de la place Kléber et qui tournaient en dérision deux officiers allemands de la suite de l'empereur Guillaume.

Sur la place de Broglie, du côté du théâtre, la police a arrêté quatre Alsaciens que plusieurs mouchards accusaient d'avoir crié : « Vive la France ! »

D'ailleurs, le directeur de la police avait eu soin de veiller à ce qu'un grand nombre d'agents en civil fussent mêlés aux curieux sur le passage de l'Empereur.

GUILLAUME II A METZ

Les autorités allemandes ont adressé une nouvelle proclamation aux habitants de Metz les invitant « à recevoir l'empereur Guillaume d'une façon qui prouverait leur patriotisme et dirait à l'Empereur que la population lorraine est sincèrement reliée à la grande unité allemande par les liens les plus sincères et les plus indissolubles. »

Cette proclamation a été affichée sur tous les murs.

L'enthousiasme des habitants de Metz ne s'est pas encore manifesté.

Le *Messin* dit que les seules démonstrations seront exclusivement militaires.

L'empereur Guillaume doit visiter deux des grands forts et les champs de bataille de Borny et de Gravelotte. Il doit aussi visiter le bois de Sauly qui domine Gravelotte et Mars-la-Tour.

Le voyage de l'empereur Guillaume en Alsace-Lorraine se poursuit sans incidents importants. Le programme est réglé d'avance, et pour suppléer à l'enthousiasme des Alsaciens-Lorrains, on a amené à Strasbourg et à Metz de nombreux contingents badois et bavarois d'ouvriers et d'étudiants.

On télégraphie de Strasbourg, 23 août :

« Le couple impérial a pris le train pour se rendre à Metz. Sur le parcours jusqu'à la gare, une foule considérable acclame les souverains ; les cloches sonnent.

« Presque tous les personnages de qualité qui étaient à Strasbourg ont accompagné les souverains ici.

« Le cortège se rend directement sur la place où la statue équestre de Guillaume I^{er} s'élèvera. Une tente s'élève près de l'emplacement de la future statue ; elle est destinée à recevoir les souverains et à rendre confortables les formalités du procès-verbal de la pose de la première pierre.

« Toute la suite de Guillaume II et de l'impératrice se groupe derrière eux. M. Halm, maire, officie à la cérémonie, le protocole se signe ; une allocution, à laquelle répond l'empereur d'Allemagne, est prononcée par M. Halm. C'est l'apologie des vertus militaires de Guillaume I^{er}.

« La cérémonie de la pose de la première pierre se termine rapidement, le cortège reprend sa marche dans la direction de l'hôtel présidentiel, où un déjeuner est offert aux souverains. Une réception des autorités constituées, des représentants des assemblées départementales à tous degrés a lieu. »

NOUVELLES MILITAIRES

RENOVI DANS LES FOYERS

M. de Freycinet vient de fixer la date précise du renvoi dans leurs foyers des militaires des

classes de 1884, de 1885 et des engagés volontaires à libérer cette année, ainsi que les hommes de la classe de 1886 déjà désignés par une circulaire du 7 mars dernier.

Ceux qui n'exécuteront pas de manœuvres ou ne sont astreints qu'à des manœuvres de garnison seront congédiés le 8 septembre.

Ceux qui prennent part aux manœuvres seront licenciés le troisième jour après celui de leur retour en garnison, que ce retour ait lieu avant ou après le 8 septembre.

Les jeunes gens dispensés en vertu des articles 17 et 22 de la loi de 1872, et appelés à l'activité comme ayant perdu leurs droits à la dispense, ne bénéficieront de l'envoi en congé que lorsqu'ils compteront un an de présence sous les drapeaux.

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Le général Mensier, directeur du génie au ministère de la guerre, a prescrit, dit l'*Echo de Paris*, aux directeurs de corps d'armée, d'étudier l'application de l'électricité à l'éclairage des forts, casernes, arsenaux et bâtiments militaires.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SECTIONNEMENT DE LA VILLE DE SAUMUR

Dans sa séance d'avant-hier, le Conseil général de Maine-et-Loire, suivant le vœu exprimé par la majorité des signataires dans l'enquête ouverte sur le sectionnement de la ville, a voté le sectionnement de Saumur.

Voici, du reste, l'extrait du procès-verbal de la séance de jeudi, relatif à cette question :

« M. de la Bourdonnaye, au nom de la troisième commission, propose au Conseil d'émettre un avis favorable au sectionnement de la commune de Saumur en cinq sections.

» MM. Bruas et Besnard, comme représentant chacun un canton de Saumur, appuient cette demande dans un intérêt général, pour permettre à la minorité d'être représentée au Conseil.

» M. Leroy, qui n'est pas de Saumur, mais d'Angers, s'y oppose, en déclarant qu'il est en principe opposé à tout sectionnement. Il donne quelques raisons au milieu desquelles il s'embrouille et s'arrête. Ses collègues lui viennent charitablement en aide, et il termine comme il peut.

» M. Haran, représentant d'un canton de Saumur qui renferme le quartier des Ponts, dit qu'il s'oppose au sectionnement, parce que le quartier des Ponts n'en veut pas.

» M. Besnard lui réplique : L'enquête ouverte à Saumur pour ou contre le sectionnement

n'a donné que 129 voix défavorables et plus de 200 favorables. Pourquoi donc le quartier des Ponts, qui compte plus de 400 électeurs, n'est-il pas venu protester à la Mairie ?

» M. Haran répond : C'est que les électeurs de ce quartier ne votent pas.

» — Donc ils sont indifférents, riposte M. Besnard, et non opposés au sectionnement.

» Le sectionnement est voté par tous les membres du Conseil, sauf MM. Haran et Leroy. »

La ville de Saumur sera divisée en cinq sections électorales.

Le Conseil d'arrondissement avait émis un vœu favorable à ce sectionnement.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision. Elle donne aux conservateurs l'espoir de pouvoir faire entrer dans le Conseil municipal quelques représentants chargés d'exposer leurs vœux, leurs besoins et soutenir leur cause abandonnée trop manifestement depuis que les républicains seuls siègent à la mairie.

LES TRAMWAYS DE SAUMUR AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans la séance d'hier, le président du Conseil général a donné lecture d'un vœu émis par le D^r Besnard, priant le préfet d'insister auprès de l'administration des tramways de Saumur, pour qu'elle débarrasse les rues des traverses qui entravent la circulation.

Ce vœu a été renvoyé à la commission

MANŒUVRES DU 9^e CORPS

Effectif des troupes qui seront cantonnées dans l'arrondissement de Saumur pendant les manœuvres

Mardi 4 septembre. — VIHIERS : 62 officiers, 1,899 hommes et 52 chevaux.

Jeudi 5 septembre. — DOUÉ : 62 officiers, 1,899 hommes et 52 chevaux.

Vendredi 6 septembre. — DOUÉ : 133 officiers, 4,020 hommes et 288 chevaux.

Samedi 7 septembre. — SAUMUR : 74 officiers, 2,309 hommes et 92 chevaux.

Dimanche 8 septembre. — SAUMUR : 35 officiers, 584 hommes et 496 chevaux.

Lundi 9 septembre. — SAUMUR : 320 officiers, 8,880 hommes et 1,033 chevaux.

Mardi 10 septembre. — MONTREUIL-BEL-LAY : 279 officiers, 7,417 hommes et 804 chevaux.

Mardi 17 septembre. — SAUMUR : 63 officiers, 1,909 hommes et 54 chevaux.

Les troupes désignées ci-après logeront à Saumur les samedi 7 et lundi 9 septembre :

(Le dimanche 8 septembre, elles bivouaqueront sur le terrain des manœuvres.)

Etat-major de la 18^e division : 11 officiers, 34 hommes et 38 chevaux.

Etat-major de la 36^e brigade : 2 officiers, 8 hommes et 7 chevaux.

77^e de ligne : 62 officiers, 1,900 hommes et 52 chevaux.

135^e de ligne : 63 officiers, 1,900 hommes et 54 chevaux.

2 batteries d'artillerie : 8 officiers, 212 hommes et 182 chevaux.

Le mardi 17 septembre, l'état-major de la 36^e brigade, composé de 2 officiers, 8 hommes et 7 chevaux ; — 135^e de ligne : 62 officiers, 1,900 hommes et 54 chevaux.

Toute la 18^e division devant être cantonnée à Saumur le lundi 9 septembre, les troupes composant la 36^e brigade occuperont la partie nord de la ville et toutes les dépendances de la rive droite de la Loire.

CANTONNEMENTS

Les samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 septembre, logeront sur la rive gauche de la Loire, à Saumur :

Les 32^e et 66^e de ligne, quartiers Saint-Pierre et de Nantilly.

18^e bataillon de chasseurs à pied, quartier de Nantilly.

135^e et 77^e de ligne, quartier Saint-Nicolas, les Ponts et la Croix-Verte.

Artillerie, quartier Saint-Nicolas.

Génie, quartier Saint-Pierre.

Services administratif, de santé et ambulances, à Nantilly.

Le quartier général logera à l'hôtel de M. Louis Mayaud, rue de Bordeaux.

Les musiques militaires joueront de 5 à 6 heures du soir.

La cavalerie sera répartie entre les communes de Baigneux, Distré et les hameaux de Munet et Pocé.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Train de plaisir pour Paris

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et du Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours le vendredi 30 août, à 11 heures du matin.

Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Menneton-sur-Cher, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Romorantin, Tours et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mercredi 4 septembre, à minuit 45 (nuit du mardi au mercredi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train n^o 41 partant de Paris à 11 h. 45 du soir, les 4, 5, 6, 7, 8 et 9 septembre.

Prix des places aller et retour : 2^e classe, 49 fr. ; 3^e classe, 43 fr. 50.

La Compagnie ne pourra disposer pour ce train que d'un certain nombre limité de billets ; la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 29 août, à 6 heures du soir.

Le « BON PLAISIR »

Nous lisons dans l'*Anjon* :

« Le *Patriote de l'Ouest* prend prétexte de la décision du Conseil général de maintenir le sectionnement de la ville de Cholet, tel qu'il existe depuis 1887, pour « exécuter » la majorité conservatrice.

» A le lire, on pourrait croire que la modification du sectionnement de Cholet était appuyée par sept cents et quelques électeurs. C'est le contraire qui est la vérité. Réclamée par douze électeurs seulement, dont M. le commissaire de police de Cholet, appuyée cependant par la majorité du Conseil municipal, la modification était combattue par sept cent dix électeurs qui, dans diverses pétitions déposées à l'enquête, étaient venus déclarer qu'ils demandaient le maintien du sectionnement de 1887.

» Le Conseil général ne pouvait faire autrement que de maintenir sa décision précédente. Aucun motif nouveau n'était d'ailleurs allégué par les douze auteurs de la demande de modification, et la volonté des sept cent dix électeurs protestataires était suffisamment manifestée.

» Le *Patriote* a donc là une belle occasion de garder le silence. Lorsqu'il voudra « exécuter » la majorité conservatrice du Conseil général, nous lui conseillons de ne pas faire de confusion semblable. Cela pourrait lui nuire. »

LES ÉLECTIONS

Sous ce titre, nous lisons dans le *Ralliement* :

« L'arrondissement de Saumur n'a réellement pas de chance. Il ne présente pas de candidats républicains aux prochaines élections. Ce n'est pas qu'il en manque. Nous en connaissons au moins deux : l'un maire en activité, l'autre ex-procureur de la République, qui, par leur autorité et leurs relations, pourraient affronter aisément la lutte. Ils avaient, nous le pensons, quelques chances de réussite dans des milieux qui ne leur étaient pas hostiles. Ils ont préféré s'égarer dans deux circonscriptions voisines et briser ainsi une concentration de forces qu'il est si désirable et si nécessaire d'obtenir en ce moment.

» Il est vrai d'ajouter que ces personnalités

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

DEUXIÈME PARTIE

VI. — IVRESSE DU CŒUR

(Suite)

Il écoutait, sans l'entendre, ce qui se disait autour de lui. Au major qui lui demanda une fois l'heure, afin de régler sa montre en retard, il répondit :

— Certainement !

On alla passer une après-midi à Charix ; il s'enquit « des ruines du vieux château féodal », se croyant à Crion.

Devant la cascade de Charix, Macdowal s'adressant au jeune homme distrait :

— Au moins, voilà une jolie chute d'eau, M. Merris ! dit-il en souriant.

Et, continuant sa plaisanterie qu'il prolongeait un peu trop peut-être :

— Quant à celle de Charabotte, ajouta-t-il, je propose d'adresser aux journaux du pays une note ainsi conçue : « La grande cascade

» de Charabotte a disparu et l'on est très inquiet sur son sort. La personne qui la rap-
» portera au major John-Sandy Macdowal,
» recevra une bonne récompense ! »

Raoul écouta le major avec attention, et offrit sérieusement d'envoyer cette note au *Progrès de l'Ain*, à Bourg. — Il était amoureux fou !

En revenant à Nantua, à l'heure où le soir tombait, il éprouva un moment le besoin de s'isoler pour mieux savourer son bonheur. Il pouvait à peine y croire.

C'était bien vrai pourtant ; le doute n'était pas permis : il aimait et on l'aimait. Sa vie allait avoir un but. Un astre radieux venait de s'allumer dans sa nuit, pour dissiper les ténèbres du passé sinistre, et le guider vers l'espérance.

L'espérance!... La sienne était de vivre toujours ainsi, entre sa chère Polly et le major. Il ne voyait rien au-delà. Pour lui, l'avenir, au gré de ses vœux, n'était que le présent indéfiniment continué ; cela lui suffirait pendant l'éternité... Et il levait les yeux, remerciant le ciel.

La jeune fille avait ralenti sa marche insensiblement, afin de se rapprocher de Raoul, sans s'apercevoir que Lieschen, qui se trouvait

un peu en avant, avec le major, et Tim Snare, imitait son exemple.

A l'endroit où l'on était parvenu, la route était sombre grâce à l'heure avancée, et l'on ne distinguait pas les objets à vingt pas.

Lieschen marchait légèrement et sans bruit, l'oreille attentive.

Le jeune homme avait maintenant rejoint Polly.

Sans s'y attendre, il la vit près de lui et tressaillit.

— Mon Dieu ! c'est vous ! dit-il à voix basse.

Il s'approcha d'elle. Elle lui tendit la main qu'il serra dans la sienne et porta à ses lèvres.

— Vous m'aimez ! murmura-t-elle doucement.

— Vous le savez bien, répondit-il avec émotion.

Il ajouta :

— Il y a longtemps... depuis que je vous ai vue!... Je l'ignorais!... Quelle chose singulière !

Il fit une pose et balbutia :

— Je crois que je n'aurais jamais osé vous le dire!

Elle retira sa main qu'il tenait toujours.

Puis elle dit d'un air grave :

— Il faudra me demander à mon oncle.

Et, sans attendre sa réponse, elle s'éloigna rapidement.

VII

LUTTE ET VICTOIRE DOULOUREUSES

Dix heures sonnaient à la vieille église de Nantua, où a été inhumé Charles-le-Chaue, suivant la tradition.

Raoul était rentré dans son appartement.

Pensif, accoudé à l'appui de sa croisée, il laissait ses regards s'égarer dans la nuit.

Sur une table, derrière lui, une bougie brûlait tristement, répandant dans la chambre une lumière douteuse.

Le jeune homme se redressa soudain, comme s'il s'arrachait à quelque rêve... Son visage était pâle, son regard ardent.

— Ce serait un bonheur inouï ! murmura-t-il.

Un profond soupir s'exhala de sa poitrine. Il fit deux ou trois pas dans l'appartement, et courba la tête.

— Cela ne se peut pas ! dit-il d'un air sombre.

Et il se laissa tomber sur une chaise avec abattement.

ne prêteraient peut-être au gouvernement qu'un très faible appui, s'il est vrai que leurs opinions politiques confinent tout à la fois le boulangisme et l'opportunisme.

» Dans les circonstances présentes il faut être chair ou poisson; quand on veut manger des fraises, il est peu honnête d'aller les cueillir ailleurs que dans son jardin.

» On invoquera le vieux proverbe que nul n'est prophète en son pays. Sous la Monarchie, régime déchu, nous l'admettons; mais sous la République on peut catéchiser si l'on a pour objectif le respect de la solidarité humaine et la ferme résolution de préparer à ses semblables les meilleures destinées pour l'avenir.

Le succès a paru trop douteux aux deux personnages auxquels fait allusion le *Ralliement* pour qu'ils aient pu songer à briguer les suffrages des électeurs de notre arrondissement.

L'un est en effet un boulangiste avéré; il ne pourrait compter sur l'appui de la préfecture et sa personne manque de sympathie, ce qu'il ne peut ignorer. N'a-t-il pas déjà tenté l'aventure et n'a-t-il pas été battu piteusement?

L'autre a fait montre de trop de partialité dans certains procès et par cela a perdu tout droit à la confiance des électeurs.

Ils ont bien fait l'un et l'autre d'aller plus loin. Dans le Saumurois, personne n'eût jamais songé à leur offrir la candidature.

Conseil général de Maine-et-Loire

Extrait du procès-verbal

D'après le rapport de M. le préfet, le contingent du département dans les contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres est fixé ainsi qu'il suit pour 1890 : foncière (propriétés non bâties), 2,130,160 fr.; foncière bâties, 684,014 fr.; personnelle-mobilière, 710,868 francs; portes et fenêtres, 543,984 fr.

A ce sujet, le rapporteur de la commission, l'honorable M. Bruas, fait remarquer que le Conseil général a déjà protesté contre l'augmentation de l'impôt mobilier pour le département.

D'après la nouvelle répartition faite par les agents du fisc, il résulte pour 1889 un accroissement de 28,000 fr. Et en 1891 cette augmentation sera portée à 40,000 fr.

Le Conseil renouvelle donc à ce sujet sa plainte formulée dans sa séance du 2 mai 1889.

Le Conseil adopte ensuite pour la taxe personnelle les prix suivants :

Pour la commune d'Angers, la journée, 80 c. — et la cote personnelle, 2 fr. 40.

Pour la commune de Saumur, la journée, 70 c. — et la cote personnelle, 2 fr. 40.

Pour les autres communes du département,

la journée, 50 c. — et la cote personnelle, 1 fr. 50.

Le tarif des prestations pour 1890 est maintenu comme les années précédentes ainsi qu'il suit :

Journée d'homme, 4 fr. 50. — Journée de cheval, 4 fr. 50. — Journée de bœuf d'attelage, 60 c. — Journée de vache d'attelage, 50 c. — Journée d'âne, 50 c. — Journée de voiture ou charrette attelée d'un âne, 50 c. — Journée de toute autre voiture ou charrette, 1 fr. 50.

COURSES DE LONGUÉ

C'est demain dimanche 25 août, à 2 heures et demie, qu'auront lieu les courses de Longué.

Ces courses se feront sur l'hippodrome d'Avoir, situé entre Longué et les Rosiers.

Un certain nombre d'officiers de l'Ecole de cavalerie prendront part à ces courses dont deux leur sont réservées.

Pour se rendre au champ de course, les personnes qui n'ont pas de voiture peuvent aller en chemin de fer, par Longué ou par les Rosiers, mais le plus court chemin est par les Rosiers.

La distance à parcourir de la gare des Rosiers au champ de course est d'environ quatre kilomètres.

PETITS CADEAUX

Les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Les 13,000 maires qui sont venus banqueter à nos frais dimanche dernier se proposent, avant de regagner leurs pénates, de verser une somme importante à la municipalité parisienne. Celle-ci vient, de son côté, de décider de faire remettre à ces 13,000 maires une médaille commémorative de la « grande journée » du 18 août.

Donne-moi de quoi qu'tas, je te donnerai de quoi que j'ai...

LE PRÉFET DE LA VENDEE

M. Edmond Robert, préfet de la Vendée, joue les tyrans au petit pied.

Non content de son expédition à la Ganbretière où il laïcisa les écoles dans des conditions particulièrement odieuses, il ne laisse échapper aucun moyen d'intimider ou de frapper les personnes dépendant peu ou prou de l'administration républicaine.

Voici un fait qui montre bien à quels misérables procédés ne craint pas de recourir cet ancien blackboulé du suffrage universel, pour faire aimer la République ou, plutôt, pour la faire mieux exécuter.

M. le docteur A. Meunier, d'Aizenay, avait été nommé médecin de l'État en 1884. Il remplissait ses délicates fonctions avec autant de zèle que de dévouement. Mais il avait compté sans M. Edmond Robert.

M. le docteur Meunier est royaliste et il ne s'en cache pas; de plus, il s'est présenté au conseil municipal contre un candidat républicain; puis, autres crimes impardonnables, il a accompagné plusieurs fois à la gare d'Aizenay M^{re} l'évêque de Luçon et soutenu les écoles congréganistes.

M. le docteur Meunier a été révoqué, et, par contre, le chef de gare d'Aizenay, qui avait été inconvenant vis-à-vis de l'évêque de Luçon, a reçu de l'avancement.

L'honorable praticien a été remplacé par un tout jeune officier de santé, reçu il y a huit mois et habitant Apremont, c'est-à-dire à douze kilomètres de la gare.

Les malades consultants auront donc vingt-quatre kilomètres à faire à pied.

Et tout cela, grâce, nous le répétons, à M. Edmond Robert, qui est aussi féroce dans ses vengeances que prompt dans ses évolutions.

Les Vendéens, aux prochaines élections, se chargeront de rappeler à ce digne lieutenant de Constans qu'on ne joue pas avec les populations comme avec les programmes.

LA VIANDE DE VEAU

Le conseil supérieur d'hygiène a émis le vœu suivant :

« Considérant que la chair du veau qui n'a pas pris par l'effet de l'âge une consistance suffisante ne fournit qu'un aliment sans valeur nutritive et peut même, dans certains cas, nuire à la santé des consommateurs, le conseil estime que la viande des veaux trop jeunes doit être interdite dans toutes les grandes villes où les préparations de la charcuterie entrent pour une part importante dans l'alimentation, surtout pour les classes populaires. »

La température est toujours très basse et on constate que les hirondelles se réunissent déjà le matin comme si elles se préparaient à leur départ.

Serait-ce un indice d'un hiver précoce?

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 août 1889. Le mouvement de hausse s'affirme chaque jour avec une énergie nouvelle. Le 3 0/0 clôture à 85.95; le 4 1/2 0/0 très hésitant s'immobilise à 104.25.

Le Crédit Foncier est à la veille d'atteindre le cours de 1,300; on le cote à 1,295.75 demandé. Les obligations foncières et communales sont fermes, mais on peut s'attendre à de brusques changements de cours pour des valeurs qui échappent à la spéculation.

Très ferme attitude la Société Générale à 460 et de la Banque d'Escompte à 516.25.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas se traite à 755.

Le Crédit Lyonnais monte à 695.

La Société des Dépôts et Comptes courants continue à se traiter vers 595.

Le Panama est immobile à 42.50.

La Tour Eiffel fait 795.

Aujourd'hui a eu lieu, au tribunal de commerce, l'assemblée des créanciers du Crédit provincial appelés à se prononcer sur la proposition du concordat. Après lecture du rapport de M. Beaugé, syndic, les créanciers, à l'unanimité des membres présents, ont voté le concordat. Aux termes de ce concordat, les créanciers recevront une répartition de 75 0/0 au minimum. Par contre, la liquidation rentrera en possession de l'actif réalisé comprenant notamment les domaines de Tunisie. Cet actif servira de base à la reconstitution du Crédit provincial. L'action demandée à 75 fr. a par conséquent devant elle une large marge de hausse.

Les obligations des Chemins Argentins sont fermes à 437; on demande à 400 l'obligation des Chemins de fer de Santa-Fé.

Les obligations des Chemins de fer Economiques se traitent à 376.

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 24 août, 11 h. 45.

Le bruit du suicide du colonel Vincent, qui a couru hier dans la soirée à Paris, est absolument inexact.

Un éboulement épouvantable s'est produit au village de Millemont (Seine-et-Oise).

Plusieurs terrassiers ont été ensevelis. Il y a trois morts et plusieurs blessés.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 4.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Il resta là longtemps, immobile, affaissé. Son front pesant s'appuyait sur ses mains. Il songeait.

La bougie continuait d'éclairer vaguement les objets environnants. Le tic-tac d'une pendule en faux bronze mal doré, ornant la cheminée, rompait seul le silence.

Par la fenêtre, restée ouverte, la brise nocturne pénétrait dans la chambre et agitait les rideaux.

Raoul semblait étranger à tout ce qui se passait autour de lui. Sa pensée, échappant à l'heure présente, se plongeait dans les ombres du passé nébuleux. A partir de ses jeunes années jusqu'au terme actuel de son existence, il revoyait tous les instants, joyeux ou mornes, qui s'étaient succédés pendant son cours; il comparait les projets de la première jeunesse aux accomplissements de l'âge viril, les ivresses du rêve aux déceptions de la réalité; il revivait sa vie, et quelque chose d'amer et de farouche s'élevait en lui du fond de son âme, comme une brume sinistre sur un paysage enchanteur.

Par moment, non le sommeil, mais une sorte d'assoupissement de son esprit, lui ôtait la conscience de sa propre individualité. Il éprou-

vait cette illusion de se voir lui-même, exister et agir. Il assistait à la résurrection du passé, et la regardait, avidement, pareil au lecteur qui verrait se réaliser, au fur et à mesure qu'il dévore les pages, les scènes d'un roman merveilleux...

Il voyait donc, non pas lui, mais un homme, — jeune encore et déjà dégoûté de tout ce qui charme la jeunesse, — se détournant avec dédain, plus encore qu'avec tristesse, des souvenirs et des espoirs de sa première adolescence, — repoussant, comme un fantôme importun, tout ce qui ressemblait à l'affection; il voyait, dis-je, cet homme, devenu, peu à peu, insensible à ses regrets, qu'il raillait, — honteux de ses larmes, séchées par son orgueil, — s'en aller loin des lieux où il avait goûté le bonheur, fuyant, le front hautain, l'ironie dans le cœur, à travers ce monde qu'il haïssait moins qu'il ne le méprisait, — et qu'il ne connaissait pas!... Il suivait, dans sa marche au hasard, sans itinéraire et sans but, cet infortuné, dont le seul désir était d'abord de se faire oublier, et qui bientôt, haussant les épaules, avait souri de ce dernier souci ainsi que d'un enfantillage ridicule. Plus tard, il assistait à ses dégoûts de plus en plus d'amertumes.

Et ce jeune homme, alors, en proie à un ennui immense et écrasant, — malade de corps autant que d'âme, — cherchait la campagne et la solitude, fuyant la société et essayant de se fuir lui-même. Il en arrivait à oublier tout, même de prendre l'unique repas qui soutenait sa vie... Quelquefois, il s'enfermait dans une chambre, close à l'indiscrétion des regards étrangers, il s'enfermait, dis-je, pour y retrouver un reflet des jours envolés; s'efforçant même parfois de se livrer au travail, à l'étude: presque toujours en vain!...

Puis, las de lutter contre sa pensée qui l'accablait, il s'élançait au dehors, le long des routes et des sentiers, à travers bois, à travers monts, demandant à la fatigue corporelle le repos de l'esprit...

Dans les derniers temps, il en était venu à se moquer de ses propres tourments, à se prendre en pitié pour ses idées, ses instincts de délicatesse, de dévouement, de dignité et d'honneur. Il n'était pas éloigné de demander aux voluptés bestiales, au sensualisme le plus grossier, un aliment pour sa soif d'émotion, un condiment pour son existence écœurante et sans saveur, et de glisser, de vice en vice, jusqu'à l'abîme de l'abrutissement le plus ab-

ject On ne se soustrait pas impunément aux devoirs sociaux et au commerce de ses semblables; on ne s'enfonce pas sans périls dans la solitude et l'égoïsme!...

(A suivre.)

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 17 Août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Courrier de l'Exposition, par G. Lenôtre. — Nos gravures : la fête des vigneronns à Vevey (Suisse). — La retraite du 5 août, à Auxerre; beaux-arts : *Le Colin-Maillard*. — Pierre Charzat, nouvelle, par Saint-Livier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Chronique du sport. — Rébus.

GRAVURES : M. Edison et le phonographe; habitation de M. Edison. — Suisse : la fête des vigneronns à Vevey. — Exposition universelle : beaux-arts : *Les préparatifs de Colin-Maillard*. — Les fêtes des étudiants : le diner de Mendon. — Auxerre : la retraite du 5 août. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

MÊME SUR UNE ENCHÈRE
Le dimanche 6 octobre 1889,
à 1 heure de l'après-midi,
En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur,

D'UNE MAISON

Et Dépendances
Située à Munet, commune de Distré,
Comprenant: maison d'habitation, jardin, cour, grange, écuries et caves avec pressoir.
Mise à prix: 4,000 francs.
FACILITÉS DE PAYEMENT.

Étude M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 47.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire, le Samedi 31 Août, à 1 heure de l'après-midi,

EN 10 LOTS

AVEC FACULTÉ DE RÉUNION DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Appartenant à M. Eugène BEAUVAIS, Et comprenant:

Maison d'habitation avec servitudes, cour et jardin, bois, terres, vignes, lieux dits Villemolle-l'Aumônier, le Bois-Pineau, la Fosse-à-Galbais, Sous-la-Voie, les Fiches, la Rue-Cénard, le Bois-de-la-Noue.

Contenance totale: 77 ares 90 centiares.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur. (667)

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

GRANDE MAISON D'HABITATION

Située quai de Limoges, 26, à l'angle du quai et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser, pour visiter, au n° 27 sur le quai, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire.

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

VENTE DE PEUPLIERS

A VENDRE, aux enchères publiques, par le ministère dudit M^e LEDROIT, le dimanche 25 août, à une heure de l'après-midi, à la Ronde, commune de Vivy, en la demeure de M. Renard, aubergiste, en plusieurs lots, complantés dans deux prés, près la Ronde, près la route de Saumur à Longué.

244 PEUPLIERS
Pour voir ces peupliers, s'adresser à M. RENARD, aubergiste à la Ronde, et, pour tous renseignements, à M^e LEDROIT, notaire.

Études de M^e BRUNET, notaire à Angers, et de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable

UNE MAISON

Comprenant: rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, jardin et dépendances, à Saumur, rue de Poitiers, n° 37, avec façade sur le Champ-de-Foire.

S'adresser soit à M^e BRUNET, soit à M^e LE BARON, notaires. (653)

Étude M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

Belle Maison

AVEC CAFÉ ET SALLE DE DANSE

S'adresser au propriétaire, M. SERTIER, ou au notaire. (668)

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1889,

UNE MAISON

Située sur les bords de la Loire

AVEC GRAND JARDIN

D'UN TRÈS BON RAPPORT

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BEAUMONT, notaire. (628)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890.

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

A VENDRE

Un Chien ou une Chienne couchants, race Saint-Germain, blanc orange, deux ans.

S'adresser au Garde du château de Lançon, commune de Brézé.

A VENDRE

Vin rouge de propriétaire

Récoltes 1887 et 1888.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un superbe chien couchant

S'adresser à M. MOREAU-PELTIER, à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

A VENDRE

ARMOIRE ANTIQUE

XIV^e SIÈCLE.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHIEN COUCHANT

Deux ans, bien dressé.

S'adresser à M. BRETON, au Tivoli, Saint-Lambert-des-Levées.

ON DEMANDE une apprentie

pour les Tapisseries artistiques.

S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou

du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt: A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

CHANGEMENT de DOMICILE.

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

S'adresser rue de Rouen, n° 21 bis.



LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale.

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL
10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES
Vente et Location de Métiers.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEVEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

PHARMACIE A. CLOSIER
N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 AOUT			
FONDS		VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0	85 80	ACTIONS	
3 0/0 amortissable	89 50	Banque de France	3860 —
4 1/2 1883	104 25	Banque d'Escompte	515 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	575 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	530 —	Crédit Foncier	1290 —
— 1865 4 0/0	521 25	Crédit Industriel et Commercial	580 —
— 1869 3 0/0	406 —	Crédit Lyonnais	685 —
— 1871 3 0/0	396 50	Crédit Mobilier	430 —
— 1875 4 0/0	521 25	Dépôts et Comptes courants	595 —
— 1876 4 0/0	520 —	Société Générale	460 —
— 1886 3 0/0	380 —	Est	801 25
Bons de liquidation	526 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1360 —
		Midi	1185 —
		VALEURS ÉTRANGÈRES	
		Autrichien 4 0/0 or	93 75
		Dette d'Égypte 6 0/0	457 50
		Extérieur 4 0/0	74 25
		Hongrie 4 0/0 or	85 40
		Italie 5 0/0	92 90
		Portugal 4 1/2 1888	499 —
		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
		Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	368 25
		— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	467 50
		— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	460 —
		— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	458 —
		— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	378 —
		— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	452 50
		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
		Est 3 0/0 anc. r. à 500	399 —
		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	407 —
		Midi 3 0/0 ancien r. à 500	410 —
		Nord 3 0/0 r. à 500	417 50
		Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	408 —
		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	409 50
		VALEURS DIVERSES	
		OBLIGATIONS	
		Compagnie parisienne du Gaz	517 50
		Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	349 —
		Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 4,000	36 50
		— 6 0/0 2 ^e série	35 —
		— obligations à lots	112 —
		Suez 5 0/0 remboursable à 500	596 25
		FONDS ÉTRANGERS	
		Emprunt russe 1862 5 0/0	105 —
		— 1870 5 0/0	100 05
		— 1884 5 0/0	93 —
		— 1889 4 0/0	93 —